

SÉMINAIRE TECHNIQUE SUR LA RÉDACTION DE LOIS DE LUTTE CONTRE LA TORTURE

10-12 octobre 2018

Hotel Novotel | Dakar, Sénégal

PROGRAMME¹

JOUR 1 : Mercredi 10 octobre 2018			
9:00 - 9:30	Enregistrement des participants	Objectif de la session	Facilitateur/ Intervenant
9:30 - 09:45	<ul style="list-style-type: none"> Remarques : Commissaire Hatem Essaiem, Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuple et Président du Comité pour la Prévention de la Torture en Afrique Remarques : CTI 		Commissaire Hatem Essaiem, CADHP Jürgen Schurr, CTI
10.00 – 10.15	Introduction : objectifs du séminaire et au programme Introductions et tour de table		Julie Bardèche, REDRESS

¹ Le programme sera animé par REDRESS, CTI et des experts: Professeur Sébastien Touzé, Comité contre la Torture des Nations Unies ; Commissaire Hatem Essaiem de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples et Président du Comité pour la Prévention de la Torture en Afrique; Monsieur Fabien Tombohavana, Magistrat, Chef du Service des Droits de l'homme, Ministère de la Justice de Madagascar ; Monsieur Alioune Niokhor Diouf, Directeur adjoint à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice Sénégal.

10 :15 – 11.15	<p>Session 1 : Introduction à la rédaction législative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette session présentera la rédaction législative et examinera les principes que les rédacteurs doivent prendre en compte durant la rédaction • Introduction à la rédaction législative • Principes de la rédaction législative 	Comprendre les principes de base d'une bonne rédaction législative	Alioune Niokhor Diouf, Directeur adjoint à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice, Sénégal
11.15 – 11.45	Pause thé/café		
11 :45 – 13 :00	<p>Session 2 : Techniques de rédaction législative Cette session abordera les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche conventionnelle de la rédaction législative • Analyses et structure de la législation d'origine • Analyse et structure de l'amendement législatif. 	Comprendre les techniques de rédaction législative	Alioune Niokhor Diouf, Directeur adjoint à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice, Sénégal
13 :00 – 14 :00	Déjeuner		
14 :00 – 14 :45	Introduction à l'UNCAT	Fournir aux participants un aperçu de base de l'UNCAT, ses dispositions et ses obligations en ce qui concerne les cadres juridiques nationaux	Jürgen Schurr, CTI
14:45 - 15:45	<p>Session 3: Étude de cas : Une introduction à la législation anti-torture : l'inclusion des dispositions anti-tortures dans les lois pénales générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette session abordera l'approche et la méthode d'inclusion des dispositions anti-torture dans les lois existantes. • Les participants seront impliqués dans des discussions 	Les participants seront informés sur des dispositions législatives nationales et sortiront avec une meilleure compréhension des motivations de ces choix.	Alioune Niokhor Diouf, Directeur adjoint à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice, Sénégal

	et encouragés à interagir.		
15:45 – 16:00	Pause thé/café		
16:00 – 17:00	Session 4: Étude de cas : la structure de la législation anti-torture – les lois spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Cette session abordera la manière de structurer une législation anti-torture autonome. L'étude de cas se concentrera sur l'expérience malgache. • Les participants seront impliqués dans des discussions et encouragés à interagir. 	Aider les participants à comprendre la structure des législations anti-tortures autonomes.	Fabien Tombohavana, Expert, Ministère de la Justice, Madagascar
17:00 – 17:15	Conclusion de la première journée, préparation à la seconde journée		REDRESS
	Fin du jour 1		
17:00 – 18:00	Optionnel : « Chirurgies » face-à-face <ul style="list-style-type: none"> • Les participants qui recherchent des conseils seront associés à un expert de l'équipe du séminaire et discuteront des possibilités et défis surgissant du contexte de leur pays. Venir préparé à discuter les problèmes les plus urgents. 	Répondre aux questions et discuter du contexte national	<i>Commissaire Hatem Essaiem, Alioune Niokhor Diouf, Fabien Tombohavana, Experts ; Jürgen Schurr, CTI, Julie Bardèche, Dr Sarah Finnin, REDRESS</i>

Jour 2 : jeudi 11 octobre 2018			
08:00 – 09:00	Optionnel : « Chirurgies » face-à-face <ul style="list-style-type: none"> Les participants seront associés à un expert de l'équipe du séminaire et discuteront des possibilités et défis surgissant du contexte de leur pays. Venir préparé à discuter les problèmes les plus urgents. 	Répondre aux questions et discuter du contexte national	<i>Commissaire Hatem Essaiem, Alioune Niokhor Diouf, Fabien Tombohavana, Prof. Sébastien Touzé, Experts ; Jürgen Schurr, CTI, Julie Bardèche, Dr Sarah Finnin, REDRESS</i>
9:00-9:15	Introduction du programme du jour 2		Julie Bardèche, REDRESS
09:15 -10:45	Session 5: La prohibition de la torture par la Convention contre la Torture (UNCAT I) et la Charte africaine <ul style="list-style-type: none"> Cette session présentera aux participants : Une introduction à l'approche de la Commission africaine de la prohibition et de l'interprétation de la torture [30min] Les éléments essentiels de la législation anti-torture et - éléments recommandés et optionnels ; les problématiques substantielles-clés d'UNCAT et du système régional africain Cette session inclura : i) une définition de la torture ; ii) des autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants ; iii) des modes de responsabilité ; iv) des règles d'exclusion et d'admissibilité des preuves ; v) de compétence 	Comprendre les questions clés à prendre en compte lors de la rédaction de législation anti-torture	UNCAT : Prof. Sébastien Touzé, Professeur et membre Comité contre la torture Charte Africaine, Commissaire Hatem Essaiem, CAHDP Contributeurs : Julie Bardèche, REDRESS Jürgen Schurr, CTI
10:45 – 11:00	Pause-café/thé		
11:00 -13 :00	Session 6: La prohibition de la torture par la Convention contre la Torture (UNCAT II) et la Charte africaine	Comprendre les considérations-clés à prendre en compte dans	UNCAT : Prof. Sébastien Touzé, Professeur et membre du Comité contre la

	<ul style="list-style-type: none"> • Cette session présentera aux participants les éléments essentiels de la législation anti-torture à partir de l'UNCAT et de la Charte africaine • Cette session abordera : i) plaintes, enquêtes, poursuites et extradition ; ii) amnisties, immunités, prescriptions et autres barrières ; iii) non-refoulement ; et iv) réparations 	la rédaction de législation anti-torture.	torture Charte Africaine : Commissaire Hatem Essaiem, CAHDP Contributeurs : REDRESS CTI
13:00-14:00	Déjeuner		
14 :00 – 14 :10	Photo de Famille		
14:10-15:30	<p>Session 7 : Groupe de travail I : Application des techniques de rédaction législative – Exercice – Examen des dispositions législatives d'UNCAT I</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir des connaissances acquises durant le matin du jour 2, les participants participeront à un exercice d'examen et d'évaluation d'un certain nombre de dispositions législatives anti-torture afin de déterminer : i) s'ils ont intégré les principes de bases d'une bonne rédaction législative ; et ii) s'ils sont en conformité avec l'UNCAT. Les participants seront divisés en groupes. Les facilitateurs donneront des conseils sur place. 	Être capables d'identifier les éléments clés des dispositions législatives, afin de produire une législative claire, efficace, applicable et en conformité avec UNCAT	Experts REDRESS CTI
15:30-16:00	Pause-café/thé		
16:00 – 17:30	<p>Session 8 : Table ronde : Stratégies et procédures de rédaction législative –</p> <ul style="list-style-type: none"> • La session débutera par une comparaison des différentes approches d'incorporation de la Convention dans la législation nationale, par une identification des 	Partage d'expériences d'autres pays d'où les participants pourront tirer des leçons et déduire les bonnes	Experts REDRESS

	<p>avantages / inconvénients potentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durant cette session, chaque participant disposera de trois minutes afin de décrire les procédures législatives de rédaction de manière générale, et le rôle des principales parties prenantes dans cette procédure. • Les experts du Sénégal et de Madagascar partageront leurs expériences • Les expériences permettront aux participants de tirer les bonnes pratiques et leçons partagées par les autres participants. 	pratiques pertinentes pour leurs situations	
19:00	Réception		
	Fin du Jour 2		

JOUR 3 : Vendredi 12 octobre 2018			
08:45 – 09:00	Réflexions sur le Jour 2, et introduction au programme du Jour 3		REDRESS
09:00-10:30	Session 9 : Groupe de travail II : Exercice de rédaction UNCAT II <ul style="list-style-type: none"> • Pour cet exercice, les participants seront divisés en groupes. Chaque groupe rédigera des dispositions sur chaque thème spécifique examiné lors du Jour 1. Les facilitateurs donneront des conseils sur le champ 	Obtenir une connaissance sur les composantes substantielles que la législation anti-torture doit inclure	REDRESS Experts
10:30 – 10:45	Pause-café/thé		
10:45- 11:45	Session 10 : Prochaines étapes et conclusion <ul style="list-style-type: none"> • Cette session clôturera le séminaire. • Chaque participant présentera deux ou trois recommandations-clés pour la réforme de son cadre juridique national. • Les discussions suivantes se concentreront sur les prochaines étapes et formes d'assistance et/ou collaborations requises afin de faire progresser la discussion dans chaque pays. 	Conclure l'événement. Prochaines étapes et type de collaboration / soutien que les participants souhaiteraient afin de faire avancer les questions abordées.	Dr. Alice Edwards, CTI Prof. Sébastien Touzé, Comité contre la Torture des Nations Unies Commissaire Hatem Essaiem, CAHDP
11:45 – 12:15	Certificats Clôture du séminaire		
12:15– 13:30	Déjeuner		

